

PREFECTURE DES PYRENEES- ORIENTALES

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20251208-2025-DM1-DE
Date de télétransmission : 09/12/2025
Date de réception préfecture : 09/12/2025

Nombre de conseillers en exercice : 8

Nombre de conseillers présents : 5

Nombre de votants : 5

Date de convocation : 01/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 Décembre à 18H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Abdelhaq Achemirou, Laurence Barnola, Bruno Cagny, Laurent Leygue, Paul Miffre

Absents Excusés : Fabrice Calmont, Alizée Desmet, Sophie Verney

Procurations : NEANT

M Bruno Cagny est élu secrétaire de séance.

Décision Modificative n°1

Le Maire expose à l'Assemblée que le règlement des travaux de voirie de la Route de Saillagouse à la communauté de communes Pyrénées Cerdagne nécessite une modification des imputations et une ouverture de crédit, en raison du caractère communautaire de la voirie et des flux comptables croisés entre la communauté de communes et la commune, pour le montant de 112.047,50€ , montant qui se définit comme une subvention d'équipement, soit l'opération suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2041512 : Subv GFP de rattach. - Bâtiments et install		112 047.50 €		
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		112 047.50 €		
D 2151 : Réseaux de voirie	112 047.50 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	112 047.50 €			
Total	112 047.50 €	112 047.50 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Il demande à l'Assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- D'AUTORISER le Maire à effectuer le virement de crédits tel que ci-dessus et à signer tous les documents y afférents.

Le Maire,

Laurent LEYGUE



AFFICHE LE :